

**PROJET D'ACCUEIL ET DE VALORISATION DE DECHETS
NON DANGEREUX EXTERIEURS SUR LES INSTALLATIONS
DE METHANISATION DE LA NOUVELLE STATION
D'EPURATION DES EAUX DE CAGNES-SUR-MER**

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PIECE PJ-47**

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

SOMMAIRE

1	CAPACITÉS TECHNIQUES DU SYMISCA.....	3
2	CAPACITÉS TECHNIQUES DE L'EXPLOITANT VEOLIA.....	4
3	CAPACITÉS FINANCIÈRES DU SYMISCA.....	7

1 CAPACITES TECHNIQUES DU SYMISCA

Description des rôles respectifs et liens contractuels entre les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement dans la zone d'exploitation du SYMISCA :

Dans le périmètre du SYMISCA (Syndicat Mixte Fermé de la Station d'épuration de Cagnes-sur-Mer), les communes de Cagnes-sur-Mer, Villeneuve-Loubet, Saint-Paul de Vence et la Colle sur Loup ainsi que la Métropole Nice Côte d'Azur sont compétentes en termes de collecte des eaux usées et eaux pluviales.

L'actuelle station d'épuration est de la compétence de la Métropole Nice Côte d'Azur (convention entre la Métropole et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de La Colle sur Loup, Villeneuve Loubet, Saint Paul de Vence et Roquefort les Pins) en charge du transfert des eaux usées des communes concernées).

Historique du SYMISCA, ses membres et ses compétences :

Le SYMISCA a été créé par arrêté préfectoral le 24 juillet 2013. Le SYMISCA a pour compétence la construction, l'exploitation, et la maintenance de la nouvelle station et des ouvrages complémentaires de stockage, de transfert et de rejet (émissaire en mer).

Cf. Annexe PJ-47 – Présentation du SYMISCA.

Cf. Annexe PJ-47 – Fiche projet – historique STEP.

Description des chaînes de décision (proposition, approbation, validation) existantes entre les différents acteurs, par exemple pour le programme d'investissement, les achats (appels d'offres), les tarifs (commissions consultatives des prix, etc.), la réception des travaux, le personnel :

Le SYMISCA n'a pas de personnel propre. Il n'existe pas d'organigramme spécifique.

La métropole Nice Côte d'Azur (NCA), porteuse initiale du projet avant la création du SYMISCA et qui possède les moyens en personnel, met à disposition ses moyens dans le cadre d'une convention de gestion de service entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le SYMISCA signée en 2015 pour une durée de 5 ans. Auparavant, il existait entre la métropole NCA et le SYMISCA une convention de gestion provisoire signée en 2013.

Cf. Annexe PJ-47 – Convention de gestion de service entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le SYMISCA.

Cf. Annexe PJ-47 – Organigramme NCA.

Cf. Annexe PJ-47 – Fiche intervenants et grandes étapes du projet.

Description des chaînes de contrôle et de surveillance existantes entre les différents acteurs, par exemple pour les comptes, les travaux, l'exploitation et la protection de l'environnement :

Cf. ci-dessus. Des précisions éventuelles pourront être apportées ultérieurement.

2 CAPACITES TECHNIQUES DE L'EXPLOITANT VEOLIA

Le SYMISCA a confié à VEOLIA la conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) des ouvrages composant la future STEP dans le cadre d'un marché d'une durée de 4,5 ans (OTV en tant que mandataire et durée du contrat de 9 ans, Veolia Eau pour la partie exploitation et maintenance pour une durée de 4,5 ans).

En France, Veolia gère plus de 2 200 usines de traitement des eaux usées pour le compte de ses clients collectivités. En 2014, ces installations ont traité un total de 15 millions de mètres cubes.

Qu'il s'agisse de services d'eau ou d'assainissement, de réseaux ou d'usine, ou encore de gestion clientèle, la qualité de l'exploitation Veolia repose sur les fondements suivants :

- disposer d'ancienneté et d'expérience ;
- disposer d'un système de formation continue du personnel ;
- développer une activité de recherche, seule susceptible de maintenir le savoir-faire au meilleur niveau de performance (efficacité, sécurité, continuité) ;
- présenter la surface financière permettant de faire face instantanément aux incidents constatés par la gestion du service et dans le respect des responsabilités assumées ;
- disposer en interne, en appui du service local de l'assainissement, d'importantes structures professionnelles (laboratoire d'analyses, bureaux d'études spécialisés, stocks de matériels, spécialistes de toutes disciplines) ;
- montrer un « esprit de qualité » dans les diverses actions quotidiennes de gestion du service ;
- faire preuve de transparence, d'écoute et de dialogue vis-à-vis des usagers, des élus et des administrations concernés.

Veolia apporte à la Métropole NCA et au SYMISCA, avec ses spécialistes en tous domaines et à l'aide de ses structures Nationales et Régionales, les impératifs rappelés ci-dessus.

Le Centre Régional Côte d'Azur de Veolia, basé à Nice, concentre son activité sur l'ensemble du territoire des Alpes Maritimes et l'est Varois. Il est en charge de 120 contrats de délégation de service public et de prestations de services, au profit de collectivités publiques, d'industriels, et de sociétés de services.

L'effectif global du Centre, est d'environ 350 agents :

- 1 Directeur de Centre et équipe de Direction ;
- 4 Directeurs de territoire ;
- 2 Directeurs « métier » (Assainissement, usines d'eau potable) ;
- 100 Ingénieurs, Cadres ou Agents de maîtrise ;
- 240 Employés et ouvriers.

L'exploitation de la STEP de Cagnes-sur-Mer est confiée au service Assainissement du Centre Régional Côte d'Azur.

Le service Assainissement du Centre Régional Côte d'Azur est organisé en 3 unités :

- Unité assainissement Rive Droite – à laquelle est rattachée la station d'épuration de Cagnes ;
- Unité Assainissement Riviera ;
- Unité Industrie.

Composé de 40 personnes, il assure les activités suivantes :

- Nombre de contrats collectivités : 17 ;
- Population permanente desservie : 205 000 ;
- Kilomètres de réseaux eaux usées : 436 ;
- Nombre de stations d'épuration : 23.

La compétence des agents est très marquée sur l'assainissement, et en particulier l'exploitation d'unités d'épuration. Leur polyvalence permet un remplacement sans contrainte sur un site d'exploitation en cas d'absence.

L'équipe d'exploitation de la STEP de Cagnes-sur-Mer est composée de 8 personnes sous la responsabilité d'un chef de station dont la mission consiste au pilotage général de l'activité du site.

Les principales tâches dévolues aux équipes d'exploitation sont :

- La conduite d'usine et pilotage des procédés de traitement des files Eau, Air, Boues, et Energie ;
- Le nettoyage, entretien et maintenance des installations : opérations préventives et correctives ;
- Le renouvellement des équipements mécaniques et électriques des installations ;
- Les prélèvements et analyses sur les files Eau et Boues ;
- La gestion et l'évacuation des sous-produits : graisses, refus de dégrillage, sables et boues.

En termes de formation, l'ensemble du personnel Veolia a reçu une formation adaptée à sa fonction et est donc qualifié pour les tâches qu'il a à assurer dans le cadre de l'exploitation des équipements, notamment ceux liés à la méthanisation des matières organiques et au traitement du biogaz.

Une équipe spécifique est dédiée à la maintenance préventive et curative de tous les équipements installés sur le site qui équipent la station.

Références de VEOLIA en méthanisation de boues et de déchets non dangereux :

Références locales :

- Vence : station d'épuration de 30 000 équivalents habitants ;
- Reyran : station d'épuration de 347 000 équivalents habitants ;
- Hyères : station d'épuration de 125 000 équivalents habitants.

Autres STEP exploitées par Veolia mais sans méthanisation :

- Roquebrune Cap Martin :

C'est une station d'épuration de 32 000 équivalents habitants (EH) située à proximité du centre-ville et des plages.

- Menton

C'est une station d'épuration de 80 000 équivalents habitants (EH) située au centre même de la ville et à quelques mètres du port de plaisance.

- Antibes

C'est une station d'épuration de 172 000 équivalents habitants (EH) qui est situé sur le cap à proximité d'un quartier résidentiel et des principales plages de la Commune.

Références nationales :

- Montpellier (MAERA)
 - 466.700 EH
 - Digestion / déshydratation / évacuation des boues en compostage
- St Etienne SIVO
 - 80.000 EH
 - Digestion / déshydratation / évacuation des boues en épandage et compostage

Références Europe :

- | | | |
|----------------------|----------------|------------|
| • République Tchèque | Pilsen | 380 000 EH |
| | Olomouc | 259 500 EH |
| | Zlín | 207 000 EH |
| | Liberec | 190 000 EH |
| | Ústí | 169 000 EH |
| | Hradec | 141 000 EH |
| • Allemagne | Braunschweig | 275 000 EH |
| | Gera | 200 000 EH |
| | Görlitz | 140 000 EH |
| • Hongrie | Budapest South | 293 300 EH |
| | Szeged | 230 000 EH |

3 CAPACITES FINANCIERES DU SYMISCA

Les capacités financières du SYMISCA sont précisées dans le document « Statuts du SYMISCA » joint en Annexe PJ-108 – Statuts du SYMICA.

Le SYMISCA s'engage non seulement à financer ces coûts mais aussi à respecter ses responsabilités en matière d'environnement, de sécurité et d'hygiène industrielle

A titre information, est présenté ci-dessous le bilan prévisionnel d'exploitation ; ce bilan est réalisé pour l'ensemble de la station d'épuration (ancien site + nouveau site).

Postes	2021	2030	2040	2050
Dépenses d'exploitation (€ HT)				
I – Personnel	550 134	550 134	550 134	550 134
II – Charges d'exploitation hors frais généraux	755 620	749 379	755 175	760 668
III – Réactifs et matières consommables	326 570	334 465	348 243	353 318
IV – Eau potable	5 692	5 692	5 692	5 692
V – Electricité	548 000	559 717	578 513	596 321
VII – Evacuation des sous-produits	539 941	566 896	597 926	603 002
VIII – Renouvellement	58 800	58 800	536 948	805 917
Coûts d'exploitation totaux	2 784 760	2 825 086	3 372 636	3 675 055
Gains d'exploitation (€ HT)				
Energie renouvelables	- 425 484	- 452 492	- 457 643	- 464 793
Revente biométhane	- 1 083 881	- 1 158 660	- 1 212 371	- 1 175 693
Gains d'exploitation totaux	- 1 509 367	- 1 611 153	- 1 671 014	- 1 640 487
TOTAL (€ HT)	1 275 393	1 213 933	1 701 622	2 034 568